



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-322

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-09-01-004 - Délégation n°2019-032 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION GENERALE (2 pages)	Page 3
75-2019-06-13-070 - Délégation n°2019-043 DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DU SITE SAINTE-ANNE (2 pages)	Page 6
75-2019-06-13-069 - Délégation n°2019-044 DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DU SITE MAISON-BLANCHE (2 pages)	Page 9

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-09-01-004

Délégation n°2019-032

DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION GENERALE

Délégation n°2019-032

DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION GENERALE

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Lazare REYES, Adjoint au Directeur au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Christian MAUPPIN au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

D E C I D E

Article 1

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur, délégation est donnée à **Monsieur Lazare REYES, Adjoint au Directeur**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les actes de gestion de l'établissement.

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL et de Monsieur Lazare REYES, délégation, en tant que Directeur adjoint chargé de l'intérim, concernant tous les actes de gestion de l'établissement est donnée à :

- **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice adjointe chargée des affaires juridiques et des relations avec les usagers,**
- **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur adjoint chargé des finances,**
- **Monsieur Christian MAUPPIN, Directeur adjoint chargé des achats et de la logistique.**

Article 3

Le Directeur adjoint chargé de l'intérim doit informer de tout évènement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée au Directeur et à l'Adjoint au Directeur.

Article 4

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2019

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-070

Délégation n°2019-043

DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE
AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE
INTERIEUR
DU SITE SAINTE-ANNE

Délégation n°2019-043

**DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE
AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR
DU SITE SAINTE-ANNE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté N°DOS/2018 – 1882 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, en date du 9 août 2018, portant création du Groupe Hospitalier Universitaire Paris – psychiatrie & neurosciences, à compter du 1er janvier 2019, par fusion du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu la décision directoriale n°2015-162, en date du 22 mai 2015, portant nomination de Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV en qualité de Chef de service de la pharmacie du Centre hospitalier Sainte-Anne, à compter du 1^{er} mai 2015 ;
- Considérant la reconduction des chefferies de pôles et de services au sein du GHU Paris psychiatrie & neurosciences à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

D E C I D E

Article 1

Délégation est donnée à **Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, pharmacienne et gérante de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) du site Sainte-Anne**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- les pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord cadre), conformément aux articles R.2122-8 (achats dont la valeur est inférieure à 25.000 € Hors Taxes), R.2122-1 (achats présentant une urgence impérieuse) et R.2122-3 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du Code de la Commande Publique,
- les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés,
- les attestations de service fait.

Cette délégation est limitée aux médicaments, dispositifs médicaux stériles et produits et objets relevant du monopole pharmaceutique.

Cette délégation concerne également les produits non stériles gérés par la pharmacie selon une liste établie conjointement et révisée annuellement par la pharmacie et la direction des achats et de la logistique (liste archivée à la pharmacie et à la direction des achats et de la logistique).

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, délégation, à l'effet de signer au nom du directeur les pièces mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délégation, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, est donnée à :

- **Madame le Docteur Christine RIEU, Pharmacienne,**
- **Madame le Docteur Nolwenn ROYER, Pharmacienne,**
- **Madame le Docteur Céline SAUFNAI, Pharmacienne,**
- **Madame le Docteur Anne-Solène MONFORT, Pharmacienne,**
- **Monsieur le Docteur Sylvain LEROY, Pharmacien.**

Article 3

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 4

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-069

Délégation n°2019-044

**DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE
AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE
INTERIEUR
DU SITE MAISON-BLANCHE**

Délégation n°2019-044

**DELEGATION DE SIGNATURE PARTICULIERE
AU SERVICE DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR
DU SITE MAISON-BLANCHE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté N°DOS/2018 – 1882 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, en date du 9 août 2018, portant création du Groupe Hospitalier Universitaire Paris – psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2019, par fusion du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la santé et des solidarités, en date du 1^{er} juillet 2006 portant nomination de Madame le Docteur Nathalie SZAFIR, en qualité de Chef de Service de la Pharmacie à Usage Intérieur de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche ;
- Considérant la reconduction des chefferies de pôles et de services au sein du GHU Paris psychiatrie & neurosciences à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE

Article 1

Une délégation est donnée à **Madame le Docteur Nathalie SZAFIR, praticien hospitalier à la pharmacie, gérante de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) du site Maison Blanche**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le respect du périmètre d'activité de la PUI du GHU Paris Psychiatrie, neurosciences site Maison Blanche :

- toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord cadre), conformément aux articles R.2122-8 (achats dont la valeur est inférieure à 25.000 € Hors Taxes), R.2122-1 (achats présentant une urgence impérieuse) et R.2122-3 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

Cette délégation est limitée aux médicaments, dispositifs médicaux stériles et produits et objets relevant du monopole pharmaceutique.

Cette délégation concerne également les produits non stériles gérés par la pharmacie selon une liste établie conjointement et révisée annuellement par la pharmacie et la direction des achats et de la logistique (liste archivée à la pharmacie et à la direction des achats et de la logistique).

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame le Docteur Nathalie SZAFIR, une délégation est donnée **aux pharmaciens praticiens hospitaliers exerçant au sein de la PUI du site Maison Blanche suivants** :

- **Madame le Docteur Odile BIAREZ,**
- **Madame le Docteur Estelle HUET,**
- **Madame le Docteur Phaly TAN SEAN,**
- **Madame le Docteur Stéphanie LUKAT,**

Ainsi qu'**aux pharmaciens attachés suivants** :

- **Monsieur le Docteur Waleed MAOUDH**
- **Madame le Docteur Sana MONASTIRI,**
- **Madame le Docteur Justine SMYCZ**
- **Madame le Docteur Cécile ZAHND,**

à l'effet de signer au nom du directeur toutes les pièces mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délégation, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame le Docteur Nathalie SZAFIR.

Article 3

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 4

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur